

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à 19H00**



**N°108/2024 – Action sociale : attribution de chèques cadeaux et de chèques culture aux agents communaux**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **1**  
Absent : **1** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 DÉCEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **28 novembre 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs** MINIER Jean-Philippe (pouvoir donné à Nadia SAUDRAIS), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

**ETAIT EXCUSÉ :** Monsieur GRUET Alexis.

**ETAIT ABSENT :** Monsieur VAUGEOIS Patrick.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire** expose que les vacances de certains postes administratifs dues aux difficultés de recrutement subies par la collectivité en 2024 ont impacté la masse salariale par une non-réalisation de dépenses de plus de 40 000 euros.

Au vu de ces circonstances exceptionnelles et considérant l'investissement général de l'ensemble des services tout au long de l'année, il est proposé qu'une partie des économies réalisées soit redistribuée au personnel communal, au titre du Noël 2024, sous la forme des prestations sociales suivantes :

- ✓ des chèques culture d'un montant de 110€ par agent,
- ✓ des chèques cadeaux d'un montant de 190€ par agent.

Pour en bénéficier, un seul critère est retenu : être présent en tant qu'agent de la collectivité au 31 décembre 2024.

A titre indicatif, ces deux prestations concerneraient 44 agents pour un montant total de 13 200€.

***Considérant l'avis favorable de la commission Finances – Ressources humaines,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241204-108-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024  
Publication : 11/12/2024

**Considérant** l'avis favorable émis par le Comité social territorial du Centre de Gestion le 29 novembre 2024,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

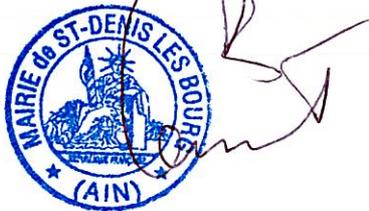
**APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux et de chèques culture aux agents communaux à l'occasion de Noël 2024 suivant les modalités précisées ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Le secrétaire  
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241204-108-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024  
Publication : 11/12/2024